

## Mise en service

### Informations sur l'article

Numéro d'article: 80112S

GTIN:

Groupe de remise: 00

### Description

Instruction/mise en service du clapet antiretour avec pompe Pumpfix F dans le regard

#### Étendue de la prestation :

- Vérification selon la carte d'inspection
- Instruction sur le fonctionnement du système
- Explication de la surveillance mensuelle par l'exploitant
- Indication sur l'obligation de maintenance pour l'exploitant
- Conclusion facultative d'un contrat de maintenance avec le maître d'ouvrage (la maintenance régulière est une condition préalable de la garantie et de la police d'assurance)
- Fixer le gestionnaire au mur
- Monter les composants électriques sur le système
- Passer les câbles électriques à travers le (longueur max. des câbles : 15 m)  
fourreau pour câbles jusqu'au gestionnaire et les y raccorder (longueur max. des câbles :
- Le système est transmis dans un état de fonctionnement sûr

#### Conditions préalables côté bâtiment :

- La personne à contacter doit être présente sur site
- Accès au système et au gestionnaire
- Le tuyau de raccordement d'eau doit être disponible à proximité
- Évacuation des eaux usées raccordée
- Le clapet antiretour doit être nettoyé
- Les conduites d'arrivée doivent être rincées
- La totalité des composants du système et du petit matériel de montage, ainsi que le mode d'emploi doivent être présents sur le chantier
- Une prise murale est fixée contre le mur, en général une prise à côté du gestionnaire, au max. à 2 m de distance du fourreau pour câbles
- Fourreau pour câbles pouvant être tiré

#### Systemes de rehausse :

- Selon l'article 34, BGR 236 des consignes professionnelles C5 (Berufsgenossenschaftliche Vorschriften C5, (BGR C5)), une libération des gaz d'égout et le recours à un dispositif antichute et à un surveillant de sécurité supplémentaire sont nécessaires pour des raisons de sécurité en cas d'intervention de maintenance dans les systèmes de rehausse.
- Le surveillant de sécurité doit être mis à disposition par le donneur d'ordre et être présent pendant toute la durée de la mise en service.

**Notes :**

- Le prix indiqué est un prix net et ne peut pas faire l'objet d'une réduction.
- Les clapets antiretour doubles doivent faire l'objet d'une maintenance semestrielle par une entreprise spécialisée, conformément à la norme EN 1986-3
- Le forfait de mise en service inclut un max. de 1,5 heure de montage sur site
- Un supplément éventuel de travail est facturé en fonction de la charge supplémentaire
- Compter un délai de traitement de 10 jours ouvrables entre la commande et l'exécution du service